

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**DOCUMENT A RETOURNER à la F.N.C.C. – CENTRE DE FORMATION**  
BP 124 – 42003 SAINT ETIENNE cedex 1 - Tél : 04.77.41.78.71 – Télécopie : 04.77.38.20.48  
Courriel : [contact@fncc.fr](mailto:contact@fncc.fr) – Site Internet : [www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)

### **Mercredi 29 septembre 2010** **« L'Elu(e) à la Culture et les financements européens »**

**A LILLE (lieu à définir)**

**Participant(e) :**

Mme, Mlle, M. : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Collectivité territoriale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Portable : .....

Adresse de messagerie électronique : .....@.....

(Adresse électronique personnelle de l'élu(e) pour un envoi de documents de la part du formateur et/ou toute autre information à lui communiquer rapidement)

A déjà participé à une session de la F.N.C.C. en 2010, le .....

(Tarifs dégressifs)

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| ▪ Adhérent à la FNCC  | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ▪ Participera à la session du <u>mercredi 29 septembre 2010</u>           | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ▪ Souhaitez-vous qu'une convention soit établie lors de votre inscription | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

**Règlement :**

Un **bon d'engagement** de la collectivité doit être joint à l'envoi du bulletin d'inscription (dans la mesure du possible)

Chèque

(à l'ordre de : F.N.C.C. Centre de Formation)

Mandat administratif

Le dossier est suivi par : .....

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

- I. Les Sessions de Formation de la F.N.C.C. sont réservées en priorité, aux élus chargés de la culture dans les collectivités territoriales. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée à la F.N.C.C.
- II. L'inscription d'un participant est effective à réception du présent bulletin dûment rempli et signé. Les réservations par téléphone doivent être confirmées par écrit dans les 48H.
- III. Le bulletin d'inscription doit mentionner le mode de règlement choisi.

Les droits d'inscription comprennent les frais de formation et la documentation remise aux participants, ainsi que le café accueil du matin, la pause de l'après-midi et le déjeuner. Hébergement et transports sont à leur charge.

**Les adhérents de la FNCC bénéficient d'un tarif préférentiel.**

**Horaires des sessions** : 9h30 – 13h00 / 14h30 – 17h30

**Tarifs** :

*Non adhérents F.N.C.C.* : **800 euros**

*Adhérents F.N.C.C.* : **400 euros**

**Depuis 2009, la F.N.C.C. a mis en place un barème de tarifs dégressifs pour les élu(e)s qui participent à plusieurs de nos sessions de formation dans l'année (contacter le secrétariat).**

A réception du bulletin d'inscription, une lettre de confirmation est envoyée au participant.

- IV. Une attestation de présence est délivrée après la session. La facture ayant valeur de convention de formation simplifiée est adressée à la Collectivité.
- V. Annulation :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier ou télécopie :

- sont acceptées sans frais si reçues plus de 5 jours avant le début du stage
- les frais de désistement s'élèveront à 50% du coût de la session si la demande est reçue moins de 5 jours avant le stage
- après le début de la session, la totalité des frais de participation sera demandée

Je déclare avoir pris connaissance des conditions applicables en cas d'annulation de l'inscription.

**A**

**le**

**Signature**

**Cachet de la Collectivité**

(avec le nom et la fonction du signataire)

Sujets que vous souhaiteriez voir abordés en priorité :

.....  
.....  
.....

FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE

Le CENTRE de FORMATION des ELUS de la FNCC, en partenariat avec  
RELAIS CULTURE EUROPE, propose une session de formation intitulée :

## « *L'Elu à la Culture et les financements européens* »

**Mercredi 29 septembre 2010**

A LILLE (lieu à définir)

### **PROGRAMME**

L'Europe représente une nouvelle perspective pour le développement de projets culturels ou artistiques.

Après plus de 50 ans de construction européenne, cette dimension est devenue un prolongement naturel de toute action : nécessité d'élargir les espaces de diffusion des œuvres, ouverture aux courants d'expression européens et mondiaux, recherche de financements complémentaires, multiplication des terrains d'expérience et de recherche...

Après avoir dressé le contexte des enjeux européens actuels et leurs répercussions dans les projets culturels, il s'agira de présenter un panorama des programmes ouverts à la culture et de mettre en lumière quelques thématiques : innovation, nouvelles solidarités, développement rural...

### **FORMATEURS**

**Pascal BRUNET**, Directeur de Relais Culture Europe

**Martha GUTIERREZ**, Responsable des formations de Relais Culture Europe

### **INTERVENANT**

**Gérard PELTRE**, Président de Ruralité Environnement Développement

### **ELUE TEMOIN**

**Catherine CULLEN**, Maire-Adjointe à la Culture de LILLE, Membre du Bureau de la  
F.N.C.C.

**TSVP**

## **DEROULEMENT de la journée de travail**

La session se déroule sous forme interactive avec une présentation générale, des témoignages de terrain, suivis d'échanges et de débats.

### **9H15: Accueil des participants**

9h30 : Première séance de travail :

Introduction

L'Europe, un espace à investir

Quels enjeux, quelles perspectives pour les acteurs culturels ?

### **12h30 : Déjeuner sur place avec les intervenants**

14h00 : Deuxième séance de travail :

De l'idée au projet : quelles étapes, quels programmes ?

### **17H30 : Fin des travaux**

Un café accueil à 9H15, ainsi qu'une pause dans l'après-midi sont prévus.

#### **Pour information**

Les prochaines sessions de la F.N.C.C :

Mercredi 13 octobre 2010 à PARIS :

**« L'Elu à la Culture et les associations culturelles »**

Mercredi 20 octobre 2010 à l'occasion de la Fête de la Science à PARIS:

**« La sensibilisation à la culture scientifique, technique et industrielle : Quelle place et quelles missions pour l'élu(e) à la Culture ? »**